

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil d'Authier-Nord, le 7 novembre 2017.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseillers suivants : Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé, Gilles Dubé et Steve Bruneau. Mme Élise Gagnon agit comme secrétaire. Carolle Bédard, secrétaire-adjointe et inspectrice municipale est également présente.

Est absente la conseillère Cécile Hélie.

Le maire félicite les élus pour leur réélection et souhaite la bienvenue au nouvel élu au siège #4, monsieur Gilles Dubé.

1-Adoption de l'ordre du jour.

2017-11-01 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2-Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2017.

2017-11-02 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le procès-verbal du 3 octobre 2017 soit adopté tel que présenté avec les trois corrections suivantes : au point 20, 2^e paragraphe, rajouter **résolu** à la suite de unanimement, au point 26, à Sunny Beauséjour, terminer le paragraphe en ajoutant **à l'intérieur d'une année**, et à Récupération, mettre un **s** à **autre**.

3-Affaires en découlant.

Budget 2018, petites augmentations à prévoir. Sûreté du Québec. Employés de la MRC qui prendront leur retraite sous peu. Dépôt de l'Étude concernant les services incendie que la MRC avait demandée. Celle-ci ne sera pas acceptée. Petit vidéo fait par monsieur Jean Caron concernant le Développement dans les municipalités. Service Développement de la MRC - Stratégie de communication.

4-Approbation des comptes.

2017-11-03 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que les comptes du mois d'octobre 2017 soient adoptés.

Salaires payés en octobre	:	5,771.44\$
Comptes payés en octobre	:	31,256.64\$
Comptes à payer maintenant	:	<u>1,389.97\$</u>
Total	:	38,418.05 \$

5-Adoption de la correspondance.

2017-11-04 Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

2017-11-05 **7-Résolution concernant les coûts réalisés et inscrits pour l'année 2017 dans le cadre de la TECQ 2014-2018.**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

8-Projet « La vitesse, c'est assez » Résolution

2017-11-06

ATTENDU QUE dans la Politique familiale de la municipalité d'Authier-Nord, dans son Axe 2 – Transport, Sécurité publique et Aménagement urbain, nous y retrouvons à l'objectif 5, l'annotation suivante : « Accroître les mesures visant à assurer la sécurité des citoyens à l'intérieur des réseaux routiers sur son territoire » ;

ATTENDU QUE dans le Plan de Développement de la municipalité d'Authier-Nord, à l'objectif 2.6 – Favoriser le sentiment de sécurité des citoyens dans la municipalité, nous y retrouvons à l'action 2.6.1, l'annotation suivante : « Mise en place de moyens visant le respect des limites de vitesse dans la municipalité » ;

ATTENDU QU' il est constaté depuis plusieurs d'années, dans toutes les municipalités, que certains utilisateurs de la route ne respectent pas la limite de vitesse permise ;

ATTENDU QU' un nombre important d'automobilistes sillonnent notre rue Principale afin de se rendre à bon port et que ceux-ci oublient et/ou ne sont tout simplement pas conscients qu'ils traversent un village ;

ATTENDU QUE la municipalité a sur son territoire beaucoup d'enfants qui doivent traverser cette même rue Principale pour se rendre à l'école ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'Authier-Nord sont soucieux de la sécurité de ses citoyens et qu'ils désirent ardemment faire diminuer la vitesse sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité désire s'acquérir d'afficheurs de vitesse ;

ATTENDU QUE la municipalité espère, en faisant l'acquisition d'afficheurs de vitesse, sensibiliser et ainsi avertir les utilisateurs qui empruntent ses routes que « LA VITESSE, C'EST ASSEZ ».

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le projet intitulé « LA VITESSE, C'EST ASSEZ », est la priorité #1 de la municipalité d'Authier-Nord, et que Madame Carolle Bédard, déléguée aux projets, soit mandatée à monter et présenter ce projet dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

9-MRC : Demande d'appui aux résolutions suivantes : Plan régional des milieux humides et hydriques, et Compensation financière pour les travaux affectant les milieux humides.

2017-11-07

Plan régional des milieux humides et hydriques

- CONSIDÉRANT QUE le projet de loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (projet de loi 132) a été sanctionné le 21 juin dernier par l'Assemblée nationale;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi oblige chaque MRC à adopter un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- CONSIDÉRANT QUE le PRMHH identifie les milieux humides et hydriques (marais, lacs et cours d'eau) qui méritent une protection particulière, ceux qui doivent être restaurés, les règles d'utilisation du sol sur et autour de ces milieux humides et un plan d'action;
- CONSIDÉRANT QUE ce plan s'applique au territoire du domaine privé soit 51 % du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO);
- CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer le PRMHH et par la suite, elle devra le réviser à tous les 10 ans;
- CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement lancera, d'ici 2 ans, un programme de subvention pour la restauration et la création de nouveaux milieux humides et que ce programme de subvention pourra être délégué aux MRC qui le désirent;
- CONSIDÉRANT QU' aucune compensation financière n'est prévue pour cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;
- CONSIDÉRANT la demande d'appui des MRC;
- CONSIDÉRANT QUE la MRCAO est très impactée par ce projet de loi ;
- CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche, en termes de ressources financières et humaines, pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques sur un territoire aussi vaste que celui de la MRCAO;
- EN CONSÉQUENCE, proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu:
- D'APPUYER la démarche des MRC;
 - DE DEMANDER au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) qu'une aide financière soit prévue pour les MRC afin de permettre l'embauche de ressources qui identifieront et caractériseront les milieux humides et hydriques du territoire;
 - DE TRANSMETTRE cette résolution au MDDELCC, à la FQM et à l'UMQ.

2017-11-08

Compensation financière pour les travaux affectant un milieu humide

- CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques;
- CONSIDÉRANT les mesures transitoires prévues aux articles 51 et suivants de ce projet de loi prescrivent, dans l'attente de la publication de règlements par le gouvernement, des compensations financières systématiques pour tous travaux affectant un milieu humide ou hydrique, sauf exceptions, qui vont bien au-delà de tout ce qui avait pu être exigé à ce jour en pareille matière;
- CONSIDÉRANT QUE ces mesures transitoires s'appliquent de façon générale et ne font pas abstraction des organismes publics, en particulier des MRC et des municipalités, qui doivent intervenir dans les

milieux humides ou hydriques pour l'entretien et pour la réalisation de travaux d'infrastructure publique, dans certains cas, appartiennent au Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les obligations existantes dans la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau ainsi que dans la loi sur la conservation du patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT les impacts financiers des mesures transitoires du projet de loi 132 sur la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

EN CONSÉQUENCE, proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord:

- a) DÉPLORE l'absence d'exemption de compensation pour les MRC et les municipalités dans le projet de loi 132;
- b) DEMANDE au Gouvernement du Québec et à l'Assemblée nationale d'exempter les organismes municipaux, les municipalités et les MRC de tout paiement de compensation, que ce soit de façon transitoire ou permanente;
- c) QU'une copie de la présente résolution soit transmise copie conforme aux associations municipales, aux MRC, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques.

10-Daniel Tétreault. Offre de service pour l'audit de la TECQ 2014-2018.

2017-11-09 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'accepter l'offre de service au montant de 1500\$ + taxes (1724.63\$) du comptable Daniel Tétreault, concernant l'audit de la TECQ 2014-2018 pour la reddition de compte quinquennal.

11-Soumission reçue pour le déneigement des avenues Lacerte et Poirier, et la rue Lefebvre pour l'hiver 2017-2018.

2017-11-10 Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'accepter la soumission de Proulx et Genesse Inc. au montant de 1,700\$ + taxes pour le déneigement des avenues Lacerte et Poirier, et de la rue Lefebvre pour l'hiver 2017-2018 (Montant total 1,954.58\$).

12-Soumission reçue pour le déneigement des cours de l'édifice municipal et de la salle municipale + borne sèche pour l'hiver 2017-2018.

2017-11-11 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'accepter la soumission de M. Yves Auger, de la compagnie R.Y. Auger s.e.n.c., au montant de 1,360\$ + taxes (1,563.66\$) pour l'ouverture des cours de l'édifice municipal, de la salle municipale et de la borne-fontaine sèche pour l'hiver 2017-2018.

13-Déneigement des perrons de l'édifice municipal et le chauffage de la salle pour l'hiver 2017-2018.

2017-11-12 Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que le conseil autorise la dépense de 500\$/mois à M. Paul-Henri Lacasse, pour le déneigement des perrons du bureau municipal et l'entretien du chauffage à la salle municipale pour l'hiver 2016-2017. Ce montant est réparti comme suit : 306.25\$ pour le salaire (24.52\$ X 12.50\$/h = 306.50\$ + 18.39\$ (6%) = 324.89\$/mois) et 175\$ pour les déplacements. Grand total : 499.89\$/mois. Monsieur Lacasse doit subir une intervention chirurgicale le 20 novembre prochain. Il entrera en service le 16 décembre. Donc, du 15 novembre au 15 décembre 2017, monsieur Gérard Plante le remplacera pour le même salaire.

14-ADMQ : Formation portant sur « Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier ».

2017-11-13 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que la directrice générale se rende à la formation offerte par l'ADMQ portant sur « Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur

général et secrétaire-trésorier », qui se donnera les 24-25 janvier 2018 à Rouyn-Noranda. Le coût de la formation est de 522 + taxes (600.17\$). Ses frais de déplacements lui seront remboursés.

2017-11-14 **15-FQM. Formation « Modifications au Règlement Q2-, r.22 ».**
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que l'inspectrice municipale, Carolle Bédard, se rende à la formation offerte par la FQM concernant les changements règlementaires sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, qui se tiendra le 6 décembre prochain à La Sarre. Le coût de la formation est de 289 + taxes (332.28\$). Ses frais de déplacements lui seront remboursés.

2017-11-15 **16-Alarme La-Sar inc. Contrat de service de surveillance pour 2018.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de renouveler le contrat de surveillance, avec Alarme La-Sar Inc., du 22-11-2017 au 21-11-2018, au montant de 165\$ + taxes (189.71\$). Contrat pour la caméra installée à l'extérieur de la salle municipale.

17- Liste électorale.

Le Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (le Règlement) a été publié le 20 septembre 2017 à la Gazette officielle numéro 38. Règlement en vigueur depuis cette date et est donc applicable pour les élections du 5 novembre 2017.

Pour la municipalité d'Authier-Nord, comme il n'y a pas eu d'élection, une liste électorale a été dressée mais n'a pas été révisée. Donc, le montant alloué est de 318\$ pour le président d'élection et de 238\$ pour le secrétaire d'élection.

2017-11-16 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de payer au président d'élection, Élise Gagnon, un montant de 318\$, et à la secrétaire d'élection, Carolle Bédard, un montant de 238\$ concernant les frais encourus lors du dressage de la liste électorale sans révision, comme il est mentionné dans le nouveau Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

2017-11-17 **18-Fondation de Charité des Policiers de l'A.O. Demande de don.**
Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que la municipalité fasse parvenir un don de 50\$ à la Fondation de charité des Policiers de la MRC de l'Abitibi-Ouest pour les paniers de Noël 2017.

2017-11-18 **19-Fondation du Docteur-Jacques-Paradis. Demande de don. Demande d'engagement pour 3 ans.**
Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de conclure un contrat pour trois ans, en faisant parvenir un don de 250\$, à chaque année et ce, pour les années 2017-2018-2019, à la Fondation Docteur-Jacques-Paradis de La Sarre.

2017-11-19 **20-Comité Sports et Loisirs. Demande de don pour la Fête du Père Noël.**
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de faire parvenir un don de 150\$ au Comité des Sports et Loisirs d'Authier-Nord pour la fête du Père Noël.

2017-11-20 **21-FQM : Renouvellement d'adhésion pour 2018.**
Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par le conseiller Steve Bruneau et unanimement d'acquiescer la facture de 1,069.70\$ pour l'adhésion annuelle 2018 de la FQM.

2017-11-21 **22-COMBEQ : Adhésion pour 2018.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la municipalité acquitte les frais de 431.16\$ (375\$ + 56.16\$) pour l'adhésion 2018 à la COMBEQ.

23-UMQ : Adhésion pour 2018.

Les conseillers décident de ne pas adhérer.

- 2017-11-22 **24-Nomination d'un pro-maire pour l'année 2018.**
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la conseillère Lorrie Gagnon soit élue pro-maire. Celle-ci est donc substitut pour le conseil d'administration de la MRC.
- 2017-11-23 **25-Nomination de deux délégués au Comité Bellefeuille.**
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que le maire Alain Gagnon, et le conseiller Steve Bruneau soient les deux personnes déléguées pour siéger sur le Comité Bellefeuille.
- 2017-11-24 **26-Nomination d'un délégué et d'un substitut pour la Régie intermunicipale de déchets de Roussillon.**
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que le maire Alain Gagnon soit la personne déléguée pour assister aux réunions de la Régie intermunicipale de déchets de Roussillon. La conseillère Noëlla Dubé est nommée substitut.
- 2017-11-25 **27-Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon. Nomination d'un délégué et d'un substitut.**
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que la conseillère Andrée Labranche soit la personne déléguée pour assister aux réunions de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon. Le conseiller Gilles Dubé est nommé substitut. La conseillère Lorrie Gagnon est également nommée substitut. Délégation qui commence en janvier 2018.
- 2017-11-26 **28-Formation portant sur le Comportement éthique.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que le conseiller Gilles Dubé suive la formation en ligne portant sur le Comportement éthique. Le coût de l'inscription est de 200\$ (229.95\$). Cette formation est obligatoire pour les nouveaux élus.
- 2017-11-27 **29-Siège à air pour la pelle excavatrice.**
Des modèles de sièges à air ou des bases pour les sièges ont été trouvés. Les conseillers les consultent. Un modèle a été retenu.

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu de faire l'achat d'une base à installer sous le siège d'une valeur approximative de 653.00\$. Le maire, Alain Gagnon, est désigné pour faire cet achat.
- 30-Avis de motion concernant le Règlement sur le traitement des élus pour l'exercice financier 2018.**
Un avis de motion est donné par la conseillère Lorrie Gagnon concernant le traitement des élus pour 2018.
- 31-Avis de motion pour un règlement déterminant les taux de taxes, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2018.**
Un avis de motion est donné par la conseillère Noëlla Dubé concernant un règlement déterminant les taux de taxes, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2018.
- 32-Date pour séance de travail concernant le Budget et les règlements à mettre à jour.**
La date du jeudi 16 novembre 2018, à 19h00, est retenue pour la première séance de travail concernant le budget 2018. Pour ce qui est des règlements à mettre à jour, ramener à la séance de janvier 2018.
- 33-Église**
Les membres du conseil discutent quant à l'avenir de l'Église. Une visite des lieux sera faite le samedi 18 novembre prochain.
- 34-Travaux compensatoires.**
La municipalité n'a pas de travaux à donner en travaux compensatoires.

35-Période de questions.

Aucune question.

36-Questions diverses.

Service de garde : Des informations sont données concernant les frais encourus pour un service de garde. Les conseillers désirent avoir le pouls des parents quant à un futur service de garde dans l'école Bellefeuille ou en privé.

2017-11-28 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu de faire parvenir un sondage aux municipalités suivantes : Authier, Chazel et Authier-Nord. Ce sondage a pour but de voir l'intérêt de tous les parents (particulièrement ceux qui ont dû inscrire leur(s) enfant(s) dans une autre école), à avoir un service de garde à l'école d'Authier-Nord. Dossier qui doit être complété avant l'inscription des enfants en février 2018.

Casque téléphonique : La directrice aimerait pouvoir faire l'achat de casque téléphonique pour le bureau. Plusieurs modèles à prix variés.

2017-11-29 Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la directrice fasse l'achat d'un casque téléphonique d'une valeur approximative à 125\$.

Fabrique : Une demande de don La Fabrique pour le souper du Temps des Fêtes qui aura lieu le 25 novembre prochain a été acheminée au bureau.

2017-11-30 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de faire parvenir un don de 400\$ à la Fabrique St-Mathias d'Authier-Nord pour leur souper du Temps des Fêtes qui aura lieu le 25 novembre prochain.

Régie incendie : La conseillère Cécile Hélie étant absente, elle a fait parvenir un compte-rendu des sujets abordés à leur séance du 24 octobre dernier.

- Sensibilisation à faire concernant l'entretien des cheminées;
- Sortie des pompiers à l'Halloween, toujours le samedi le plus près de la fête;
- Une douzaine de bunkers seront achetés, 3 autopompes et une nacelle pour la mousse et l'eau;
- Le règlement d'emprunt de 343,000\$ pour le camion neuf a été fait. Celui-ci devrait être livré en décembre;
- Vérification des appareils respiratoires faite également;
- Lettre au MTQ – importance de garder nos ponts ouverts et en bon état;

Comité des Sports et Loisirs : Des activités seront offertes durant tout l'hiver. Une demande de don est faite afin de couvrir certains frais reliés à ces activités.

2017-11-31 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de donner un montant de 500\$ au Comité des Sports et Loisirs comme contribution pour les activités hivernales.

Projet « Aménagement d'un quai public avec rampe de mise à l'eau : Attendre le nouveau règlement portant sur les milieux humides avant de compléter la demande au MDDELLC. Quelques travaux de creusage seront faits d'ici peu.

37-Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 22h21.

Alain Gagnon, maire

Élise Gagnon, Dir. Gén. Sec.trésorière